

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

C.A.C.S.

SAINT BRIEUC

C.A.C.I.B.

Parc des Expositions de Brézillet



11 MAI 2014



www.scbretonne.com

**CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR**  
Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

**TRÈS NOMBREUX PRIX ET RÉCOMPENSES**  
Restauration rapide dans l'enceinte de l'exposition

**RING D'HONNEUR**

*Désignation du meilleur chien de race de groupe et de l'expo du Meilleur PUPPY, JEUNE, VETERAN de la meilleure paire, des meilleurs couple, lots d'élevage, classe élevage, concours jeune Présentateur.*

**JURY PRESENTI**

*La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.*

1<sup>er</sup> GROUPE

Chien De Berger Belges, Schipperke ..... M. CHAPIRO  
Berger de Beauce, Berger des Pyrénées, Berger Australien.. Mme MOREAU DE VINCENS  
**SPECIALE BERGER DE BRIE** ..... M. KERIHUEL  
Bearded Collie, Bobtail, Shetland ..... M. CHAGNARD  
**SPECIALE COLLEY** ..... M. TREPOS-POUPLARD  
Welsh Corgi, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos,  
Schapendoes, Berger Polonais de Podhale Tatras ..... M.EYMAR DAUPHIN  
**SPECIALE BOUVIERS DES FLANDRES, ARDENNES, AUSTRALIE** ..... M. ROMANO  
Berger Allemand, Berger Blanc Suisse et Reste du Groupe ..... M. DUX (All.)

2<sup>e</sup> GROUPE

Dobermann, Leonberg, Landseer, Terre Neuve ..... M. GIANNONE  
**SPECIALE PINSCHER, SPECIALE SCHNAUZER,**  
**SPECIALE BULLDOG ANGLAIS** ..... M. DUPAS  
Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Dogue des Canaries, Dogue de Bordeaux,  
Fila de St Miguel, Hovawart, Chien de Montagne des Pyrénées ..... M. BOCHER  
Shar Pei ..... M. ISTAS  
**SPECIALE ROTTWEILER** ..... M. MASSON  
Bullmastiff, Mastiff, Mâtin Napolitain, Bouviers Suisses ..... M. TOURON  
**SPECIALE CANE CORSO,**  
Saint Bernard, Dogue du Tibet ..... M. BASSET  
**SPECIALE DOGUE ALLEMAND,**  
Boxer Fauve, Reste du Groupe ..... M. THEVENON

3<sup>e</sup> GROUPE

Terrier Bresilien, Airdale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier,  
Lakeland Terrier, Welsh Terrier, Kerry Blue Terrier ..... M. CHAGNARD  
Fox Terrier ..... Mme LE GUERN  
**SPECIALE TERRIER REVEREND RUSSELL et TERRIER JACK RUSSELL** ..... Dr LEBRUN  
Cairn Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier ..... M. MIGNOT  
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Staffordshire Bull Terrier ..... Mme LAFAY  
American Staffordshire, Yorkshire Terrier, Reste du Groupe ..... M. CALLOCH

4<sup>e</sup> GROUPE

Teckel ..... M. GONDELLE

5<sup>e</sup> GROUPE

Samoyède, Malamute de l'Alaska, Husky de Sibérie, Akita Inu,  
Akita Américain, Spitz Japonais, Shiba Inu, Cirneco de l'Etna ..... M. BARENNE  
Chiens Nu du Mexique et du Pérou ..... Mme DAOUST  
Spitz Allemand & Italien, Eurasier, Chow-Chow Reste du Groupe ..... Mme MERY

6<sup>e</sup> GROUPE

**SPECIALE BEAGLE** ..... M. MENUT  
**SPECIALE BEAGLE HARRIER - HARRIER** ..... M. GAUTHIER  
**SPECIALE GRIFFON FAUVE et BASSET FAUVE DE BRETAGNE** ..... M. TEXEREAU  
**SPECIALE BASSET ARTESIEN NORMAND** ..... Mme STEPHAN  
**SPECIALE BASSET HOUND** ..... M. EYMAR DAUPHIN  
Saint Hubert, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeais,  
Griffons Vendéens, Dalmatien et Reste du Groupe ..... M. BOITARD

7<sup>e</sup> GROUPE

**SPECIALE GRIFFON A POIL DUR KORTHALS,**  
Drahthaar, Epagneul Picard - Bleu de Picardie - Pont Audemer ..... Mme ROCHEBOEUF  
**SPECIALE EPAGNEUL BRETON** ..... M. GAUDIN  
**SPECIALE SETTER IRLANDAIS,**  
**SPECIALE POINTER** ..... M. BEILLARD  
**SPECIALE SETTER ANGLAIS** ..... Mme GAGGERO  
**SPECIALE BRAQUE ALLEMAND,**  
**SPECIALE LANGHAAR et EPAGNEULS DE MUNSTER,**  
**SPECIALE BRAQUE DE L'ARIEGE,**  
**SPECIALE SETTER GORDON,**  
Braque de Weimar, Braque d'Auvergne, Braque Français, Vizsla,  
Epagneul Français et Reste du Groupe ..... M. GUILBERT

8<sup>e</sup> GROUPE

Cocker Anglais, Field Spaniel, Welsh Springer, Cocker Américain ..... Mme STEPHAN  
Retriever à poil bouclé, Retriever à poil plat, de la Baie de Chesapeake  
de la Nouvelle Ecosse, Retriever du Labrador, Golden Retriever  
et reste du groupe ..... Mme RAULT

9<sup>e</sup> GROUPE

Coton Tulear, Chien Chinois à Crête, Chihuahua ..... Mme DAOUST  
**SPECIALE CARLIN et BOSTON TERRIER,**  
Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon ..... M. ISTAS  
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet ..... M. CUNY  
**SPECIALE CAVALIER KING CHARLES et KING CHARLES SPANIEL** ..... M. MADEC  
Petit Chien Lion, Pekinois ..... Mme MERY  
Bouledogue Français ..... Mme LAFAY  
Bichons, Caniches, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental,  
Petit Chien Russe et Reste du Groupe ..... M. CABON

10<sup>e</sup> GROUPE

Lévrier Afghan, Saluki ..... M. CUNY  
Irish Wolfhound, Greyhound ..... M. DUX (All.)  
**SPECIALE PETIT LEVRIER ITALIEN,**  
Deerhounds et Galgos ..... M. KERIHUEL  
Barzoi, Whippet, Azawakh, Sloughi, Reste du Groupe ..... M. BARJOT

**Renseignements :**

**SOCIÉTÉ CANINE BRETONNE**

☎ 06 33 85 57 70 - 06 72 48 48 84

Site : [scbretonne.com](http://scbretonne.com) - mail : [contact@scbretonne.com](mailto:contact@scbretonne.com)

Entrée des chiens à partir de 8h00

Début des jugements à partir de 9h00 précises.

**Engagements Internet :**

<http://www.cedia.fr> - paiement sécurisé

La Société Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs

**CONFIRMATION SEULE ..... 25 €**

**Important : les confirmations pour les chiens non engagés le dimanche se feront le Samedi 10 Mai de 14h00 à 17h00.**

Formulaire spécifique à demander auprès de la Société Canine Bretonne

Inscriptions sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :  
12 AVRIL (papier) - 21 AVRIL (internet)**

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A SAINT BRIEUC LE 11 MAI 2014.

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h.

**LOGEMENT** - Seuls les chiens dont les propriétaires ont fait la réservation seront logés dans les cages.  
Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - La réception des chiens se fera de 8h à 9h, ils devront être présents jusqu'à 17h, mais seront autorisés à sortir de 12h à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui restera acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. **Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.**

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.  
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.  
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.  
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** :  
Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :  
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,  
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,  
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,  
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,  
- des chiens dangereux.  
La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.  
**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :  
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,  
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,  
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

**CLASSES D'ENGAGEMENT**  
**Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.**

• CLASSES INDIVIDUELLES  
**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.  
**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.  
**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.  
**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.  
**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.  
**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

**AUTRES CLASSES**  
**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.  
**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et varié, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.  
**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).  
**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et varié, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.  
**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le règlement des engagements, libellé à l'ordre de la Société Canine Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.  
**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture est fixée au 12 avril 2014 pour les engagements papier (21 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

**REFUS OU EXCLUSIONS** :  
1<sup>er</sup> des engagements :  
a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI  
b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.  
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.  
2<sup>e</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :  
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;  
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.  
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;  
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonction qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.  
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.  
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.  
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.  
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.  
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).  
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.  
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.  
Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :  
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.  
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.  
Après avoir décerné le C.A.C.S. pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.  
Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.  
L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.  
Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.  
Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.  
Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.  
La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :  
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.  
b) s'il a déjà le titre de Champion International  
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.  
**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.  
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.  
**CONFIRMATIONS**  
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.  
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.  
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.  
Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**  
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois  
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois  
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois  
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois  
Gr 8 : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois  
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois  
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.  
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.  
**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :  
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;  
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration  
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;  
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.  
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;  
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.  
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.  
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.  
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

**TRÈS IMPORTANT**  
**Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**  
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.  
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.  
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.  
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.  
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**La présentation d'animaux ayant subi une orectomie après le 31/08/08 est interdite sauf si ces animaux sont présentés et appartiennent à des ressortissants d'Etats où l'orectomie est autorisée.**

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

## EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE SAINT BRIEUC 11 MAI 2014

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 12 Avril 2014 (date de réception)** à : CEDIA - Exposition de St Brieuc - 31230 COUEILLES  
**Joindre impérativement :** - Votre règlement à l'ordre de la S.C.Bretonne.  
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),  
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger

Identification : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	--	---	---

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
<b>Cage</b> <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	
		Meute <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules du Samedi 10 Mai 2014 : inscriptions sur [cedia.fr](http://cedia.fr)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 12/04/14	du 13/04 au 21/04/14 internet uniquement	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	36 €	42 €	
2 <sup>e</sup> chien	31 €	36 €	
3 <sup>e</sup> chien	20 €	26 €	
4 <sup>e</sup> chien ou suivants (chacun)	18 €	24 €	
Puppy / vétéran (chacun)	15 €	15 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	15 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	10 €	
Paire/Couple	15 €	15 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 4 €		
Cage (chacune)	_____ x 4 €		
Total global			
<b>ADHÉRENTS SCB à jour de cotisation 2014 :</b> Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements N° d'adhérent : _____			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP <b>Libellé au nom de la S.C.Bretonne</b>			

### POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo ou à la vente LOF est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :



# ROYAL CANIN

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.  
**Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.**

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ**



[www.scbretonne.com](http://www.scbretonne.com)

## Confirmations 2014 toutes races

- QUIMPER le 15 mars 2014
- SAINT-BRIEUC le 10 mai 2014
- BETTON le 18 octobre 2014

### Renseignements :

[scbretonne.com](http://scbretonne.com)

[contact@scbretonne.com](mailto:contact@scbretonne.com)



  
**ROYAL CANIN**

La nutrition sur mesure  
pour la santé de la  
**chienne**  
**en gestation**  
et de ses chiots.

Le bon développement des embryons  
commence par une bonne nutrition  
de la chienne.

Les besoins nutritionnels de la chienne changent pendant la période de gestation :

- Du 1<sup>er</sup> jour des chaleurs au 42<sup>ème</sup> jour de gestation, la chienne a des besoins accrus en acide folique et bêta-carotène.
- Après le 42<sup>ème</sup> jour, un apport supplémentaire en énergie est nécessaire.

Pour répondre aux besoins spécifiques de la chienne en gestation et en lactation, Royal Canin a développé une gamme nutritionnelle complète.

